

AEC Bureautique et immersion anglaise

MISSION

VC-BIA-10-1-1

Être chargée ou chargé de cours à la formation continue, c'est agir concrètement pour le développement, le perfectionnement et la spécialisation de la relève. C'est bénéficier d'une flexibilité qui permet d'enseigner et de travailler. C'est laisser sa trace, valoriser ses compétences et prendre plaisir à les transmettre.

Agir comme chargée ou chargé de cours, c'est préparer et présenter son cours à une clientèle adulte motivée et intéressée. C'est assurer l'encadrement bienveillant de son groupe d'étudiantes et d'étudiants. C'est effectuer la correction des travaux demandée afin d'évaluer et de soutenir les apprentissages.

COURS :

- **Comptabilité I (410-L14-GR)**

PROFIL

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire dans la discipline concernée, jumelée à une expérience professionnelle en enseignement de la comptabilité, un atout.

COMPÉTENCES

- Faire preuve d'une maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-faire propres au champ d'expertise
- Démontrer une aisance à partager verbalement et par écrit ses savoirs
- Aptitude à interagir avec une clientèle adulte diversifiée
- Habileté à appliquer l'approche par compétences, à travailler en équipe, à gérer un groupe classe, à faire preuve de dynamisme et de créativité dans son enseignement et à créer un climat de classe propice aux apprentissages individuels et de groupe
- Sens de la planification et de l'organisation
- Aisance avec la technologie

Service : Formation continue

Statut : Chargée ou chargé de cours

Horaire : De jour, entre 8 h 15 et 17 h, selon l'horaire, une demi-journée par semaine

Lieu de travail : 100 % cours en ligne

Durée : Session de 60 heures, du 9 février au 10 juillet 2026

Fin d'affichage : 10 décembre 2025

Change de cours conditionnelle à un nombre suffisant d'inscriptions

Le Cégep de Victoriaville s'enrichit de sa diversité et est fier de souscrire à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, nous vous invitons à compléter votre profil sur notre site internet.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de sélection.